



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Qualité de l'air à Lucens

### **L'entreprise Cremo SA investira pour se mettre aux normes**

**Une récente campagne de mesure de la qualité de l'air menée à Lucens a permis de mettre en évidence que la région présentait des valeurs représentatives du Plateau suisse pour les polluants mesurés, à l'exception des particules fines (PM10). Le Département du territoire et de l'environnement, par sa Direction générale de l'environnement (DGE), a pu identifier l'usine de l'entreprise Cremo SA comme étant à l'origine de ces concentrations excessives de poussières fines. La société s'est engagée à mener un assainissement de ses installations techniques d'ici 2018.**

La campagne de mesure de la qualité de l'air menée à Lucens dans le courant de l'année 2015 avait pour but de compléter les données à disposition pour cette région. Elle a permis de mettre en évidence que les concentrations en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), en ozone (O<sub>3</sub>) et pour les retombées de poussières correspondent aux valeurs mesurées à Payerne et, plus généralement, sur le Plateau suisse. En revanche, les concentrations de particules fines (PM10) se sont révélées plus élevées, dépassant à une dizaine de reprises la limite journalière fixée par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair).

Des analyses plus poussées ont permis d'identifier les installations du site de Cremo SA comme étant la source de ces émissions de particules fines. La DGE a donc ordonné leur assainissement.

Soucieuse d'assumer ses responsabilités environnementales, l'entreprise s'est engagée à réaliser des interventions conséquentes d'ici 2018. La tour principale de séchage du lait de son usine de Lucens sera remplacée par une nouvelle installation. La deuxième tour sera pour sa part munie d'un nouveau filtre à particules.

La DGE relève l'excellent climat de collaboration prévalant tant avec la commune de Lucens qu'avec Cremo SA. Elle souligne les délais ambitieux que la société s'est fixée pour mener à bien ces importants travaux d'assainissement devant permettre de réduire les concentrations de particules fines dans la région.

Lausanne, le 21 septembre 2016

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Renseignements complémentaires: DTE, Clive Muller, chef de la division Air, climat et risques technologiques, Direction générale de l'environnement, 021 316 43 78.